

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/1464  
15 mai 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT  
EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE  
ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de faire connaître que, depuis la publication de l'exposé succinct du 8 mai 1950 (S/1463), aucun changement n'est intervenu en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen.

